



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



ENSEIGNEMENT
AGRICOLE PUBLIC
DE NORMANDIE

BREVET
PROFESSIONNEL AGRICOLE
**TRAVAUX DES PRODUCTIONS
HORTICOLES**
**SPÉCIALITÉ HORTICULTURE
ORNEMENTAL ET LÉGUMIÈRE**

Lieu de la formation

Horti-Pôle Evreux
CFPPA
www.eapevreux.fr

Objectifs de la formation

La spécialité horticulture ornementale et légumière du brevet professionnel agricole travaux des productions horticoles aborde les techniques de multiplication des plantes : semis, bouture, greffe ainsi que les travaux de repiquage, de rempotage, d'entretien (éclaircissage, effeuillage...).

Il est également abordée la préparation des commandes de plantes ornementales.



FORMATION CONTINUE

DURÉE 1 an

BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE TRAVAUX DES PRODUCTIONS HORTICOLES

CONTENU DE LA FORMATION

Capacités générales

- Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale
- Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique
- Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

Capacités professionnelles

- Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, les connaissances scientifiques et techniques relatives à la conduite des productions horticoles
- Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériels et équipements d'une exploitation horticole
- Réaliser les travaux de multiplication des végétaux
- Réaliser l'installation et de suivi des cultures
- Réaliser la récolte et la préparation des commandes
- S'adapter à des enjeux professionnels

UCARE : Unité capitalisable d'adaptation régionale à l'emploi

POURSUITES D'ÉTUDES

Bac professionnel de production horticole

DÉBOUCHÉS MÉTIERS

Ouvrier.ère horticole

Ouvrier.ère spécialisé en production fruitière ou légumière ou florale ou de pépinière

Maraicher.ère légumières



CONDITIONS D'ADMISSION

- Être âgé de 18 ans
- Satisfaire à l'entretien de motivation et aux éventuels tests de positionnement
- Être titulaire d'un CAP / BEP
- Être demandeur d'emploi ou bénéficiaire d'un CPF de transition
- Avoir eu 12 mois d'activité professionnelle
- Satisfaire à l'entretien de motivation et aux éventuels tests de positionnement



Admission étudiée
au cas par cas.